

14ème législature

| | | |
|--|---|---|
| Question N° : 65510 | De M. Michel Zumkeller (Union des démocrates et indépendants - Territoire de Belfort) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt | Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt | |
| Rubrique > consommation | Tête d'analyse > sécurité alimentaire | Analyse > viandes. bactéries résistantes aux antibiotiques. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 07/10/2014 Réponse publiée au JO le : 06/01/2015 page : 42 | | |

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur l'antibiorésistance des bactéries retrouvées dans les volailles vendues dans le commerce. L'association UFC-Que choisir a rendu publique une enquête sur la présence de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les viandes fraîches de volailles vendues dans le commerce. Sur cent échantillons de poulet et de dinde, un quart contenait des bactéries *escherichia coli*, résistantes aux antibiotiques dans leur grande majorité, et 61 % des échantillons contaminés étaient porteurs de bactéries résistantes à une ou plusieurs familles d'antibiotiques dont certaines, comme les céphalosporines de 3e et 4e générations et les fluoroquinolones, sont utilisées en médecine humaine pour des pathologies très graves. Ces bactéries, bien que détruites par la cuisson, restent dangereuses car les manipulations des viandes lors de leur préparation contribuent à les diffuser dans notre environnement. Face aux inquiétudes suscitées par ces abus, il souhaite savoir si le Gouvernement envisage de renforcer le cadre réglementaire sur l'utilisation d'antibiotiques dans l'élevage, et particulièrement dans l'élevage de volailles.

Texte de la réponse

L'association UFC-Que Choisir a publié une enquête relative à la présence de bactéries résistantes aux antibiotiques sur les viandes fraîches de volaille. Une analyse rigoureuse et scientifique de cette enquête montre que les résultats sont conformes à ceux enregistrés dans le cadre des plans de surveillance de la résistance des colibacilles (*E. coli*) pathogènes avec un taux de 6 % porteurs de résistance aux fluoroquinolones ou aux céphalosporines de troisième ou de quatrième génération. De manière plus précise, la résistance des *E. coli* aux céphalosporines de troisième et de quatrième génération est passée de 3 à 24 % entre 2007 et 2010 dans la filière des poulets de chair. À partir de 2010, un changement de pratique s'est traduit par une baisse de la résistance de 22 % en 2011, puis de 14 % en 2012 et il est permis de penser que les efforts consentis se concrétiseront par une baisse qui continuera en 2013. Dans la filière des dindes et des canards, le taux de résistance observé aux céphalosporines de troisième et de quatrième génération est de 2 %. Si les efforts d'amélioration des techniques d'élevage sont maintenus, l'objectif de réduction de 25 % de l'utilisation des antibiotiques d'importance critique entre 2014 et 2017 fixé dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt pourra être atteint. Par ailleurs, un projet de décret encadrant l'utilisation de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques d'importance critique est actuellement en préparation en vue d'une publication à la fin du premier semestre 2015.